

Drug market and crime workbook

(Marchés et criminalité)

2019

France

Contributors

Michel Gandilhon, Magali Martinez, Aurélie Lermenier-Jeannet, Victor Detrez (OFDT)

Rapport national 2019 (données 2018) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : Julien Morel d'Arleux

Coordination éditoriale et rédactionnelle : Aurélie Lermenier-Jeannet, Anne de l'Eprevier
et Julie-Émilie Adès

Contributions aux workbooks

1. *Politique et stratégie nationale* : Cristina Díaz-Gómez, Julie-Émilie Adès
2. *Cadre légal* : Caroline Protais, Cristina Díaz-Gómez, Aurélie Lermenier-Jeannet
3. *Usages de substances illicites* : Olivier Le Nézet, Magali Martinez, Clément Gérôme, Julie-Émilie Adès, Stanislas Spilka, Michel Gandilhon
4. *Prévention* : Carine Mutatayi
5. *Prise en charge et offre de soins* : Christophe Palle, Anne-Claire Brisacier
6. *Bonnes pratiques* : Carine Mutatayi, Anne-Claire Brisacier, Christophe Palle
7. *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anne-Claire Brisacier, Cristina Díaz-Gómez, Magali Martinez
8. *Marchés et criminalité* : Michel Gandilhon, Magali Martinez, Aurélie Lermenier-Jeannet, Victor Detrez
9. *Prison* : Caroline Protais, Anne-Claire Brisacier, Julien Morel d'Arleux
10. *Recherche* : Maitena Milhet, Isabelle Michot

Relecture (version française) : Julie-Émilie Adès, Julien Morel d'Arleux ; Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et les chargés de mission de la MILDECA

Relecture (version anglaise) : Anne de l'Eprevier

Références bibliographiques : Isabelle Michot

Références législatives : Anne de l'Eprevier

Sommaire

T0.	Summary	3
T1.	National profile	4
T1.1.	Drug market	4
T1.2.	Drug related crime	10
T1.3.	Drug supply reduction activities	11
T2.	Trends	12
T3.	New developments	18
T4.	Additional information	20
T5.	Sources and methodology	20

T0. Summary

National profile

- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)
- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)
- Key drug supply reduction activities (a summary of T1.3)

Domestic drug market (summary of T1.1.1 & T1.1.2)

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement en métropole le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir des années 2000, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle l'est aussi par ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guadeloupe, Martinique et Guyane) à proximité des grandes zones de production et de transit de la cocaïne (Colombie, Venezuela).

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne, tandis que l'herbe de cannabis est importée principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique.

La cocaïne consommée en France est produite essentiellement en Colombie. Elle transite, par la voie maritime, au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg). Depuis quelques années, la cocaïne transitant par le Venezuela puis les Antilles françaises pénètre sur le continent européen par le port du Havre. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas.

National drug law offences (summary of T1.2)

En 2018, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France est de 161 300 contre environ 164 000 en 2017. Ainsi, sur 10 personnes mises en cause pour une infraction à la législation sur les stupéfiants, 8 le sont pour usage simple. Le nombre des personnes impliquées pour des faits de trafic (15 400) augmente de 6 % par rapport à 2017, celui des usagers-revendeurs (18 200) de 3 %. En 2010 (dernière année pour laquelle on dispose du produit en cause), 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) insiste sur l'importance de la mise en place d'une réelle stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice). Une priorité importante est accordée à la lutte contre le blanchiment, question majeure dans le cadre d'un marché français des drogues dynamique. L'enjeu de la coopération internationale est également particulièrement mis en avant compte tenu notamment de l'importance du rôle des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe ainsi que la collectivité d'outre-mer Saint-Martin) dans l'approvisionnement du marché métropolitain de la cocaïne. Enfin, l'accent est mis sur la prévention afin d'éviter l'entrée des plus jeunes et notamment des mineurs, dans les trafics locaux très présents dans les grandes métropoles.

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1. Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

T1.1.1. Please describe any domestic production of drugs within your country by drug.

For synthetic drugs please include also processing stages such as tabletting operations.

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir du début des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et de cultures à visée commerciale animées par des particuliers.

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués :

- Des cannabiculteurs, dont le nombre est estimé entre 150 000 et 200 000 personnes (OFDT 2019), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels installant de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Gandilhon *et al.* 2019), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

T1.1.2. Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not. Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit passer sur son sol des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite pour atteindre les marchés espagnol et italien.

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient quasi exclusivement du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. En 2018, sur les 85,3 tonnes de résine saisies par la police, près de 84 % provenaient d'Espagne (OCRTIS 2019a). Elle peut arriver également directement du Maroc via notamment la ligne maritime Tanger-Marseille.

L'herbe de cannabis saisie en France, outre celle produite sur le territoire national, provient principalement d'Espagne, et dans une moindre mesure des Pays-Bas et de Belgique.

Depuis 2013, d'autres routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français apparaissent, notamment depuis la Libye. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, l'utiliseraient de plus en plus comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale (Europol 2017). Plus marginalement, émergent en France un marché de la résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe (Weinberger et al., 2019).

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial (UNODC 2019). Pour parvenir en France, elle transite essentiellement au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Il semble que depuis quelques années le port du Havre soit en train de devenir une porte d'entrée majeure de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone rebond majeure de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014a; Gandilhon and Weinberger 2016). Le produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles. La ligne maritime entre le port de Santos au Brésil et Le Havre semble également jouer un rôle croissant dans l'alimentation du marché français. Ainsi, en 2018, le Brésil est, pour la deuxième année consécutive, le premier pays de provenance de la cocaïne saisie en France. La Guyane s'affirme de plus en plus comme une source importante de la cocaïne destinée à la France et dans une moindre mesure aux Pays-Bas. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole y est en forte augmentation depuis 2010.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite essentiellement via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte les routes africaines qui passent par l'Afrique de l'Est (Kenya), voire l'Afrique du Sud. En 2018, l'Afrique du sud se situe au quatrième rang des pays d'acquisition de l'héroïne dont la provenance est connue (OCRTIS 2019a). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines et MDMA/ecstasy

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français via le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3. Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2015, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) est estimé à 2,34 milliards d'euros (Mds€) (Ben Lakhdar *et al.* 2015). Compte tenu de la forte augmentation de la prévalence des usages dans l'année de cocaïne dans la population générale depuis 2014, de même que la progression des usages quotidiens de cannabis, cette estimation est certainement dépassée.

Le marché du cannabis (résine et herbe) atteint un volume annuel consommé d'environ 154 tonnes pour un chiffre d'affaires de 1,12 Md€, soit près de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des drogues illicites en France. Le deuxième marché, celui de la cocaïne, s'élèverait à une quinzaine de tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à 0,90 Md€. Le marché de l'héroïne est le troisième grand marché. Les quantités consommées s'élèveraient entre 5,1 et 8,2 tonnes pour un chiffre d'affaires estimé de 266,5 millions d'euros.

Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent la mainmise du milieu maghrébin (spécialisé dans la résine de cannabis) sur le trafic de cocaïne, au détriment du milieu corso-marseillais. L'explication réside dans le rôle majeur de l'Espagne comme porte d'entrée et zone rebond de la cocaïne destinée au reste de l'Europe occidentale, où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. C'est en effet dans le sud de la péninsule ibérique qu'elles négocient en gros la résine auprès des grossistes métropolitains et blanchissent l'argent engendré par le trafic. Les observations policières font également état de l'importance croissante de Barcelone comme marché de gros secondaire de la résine de cannabis pour le crime organisé français.

Le deuxième facteur tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires. Par exemple à Marseille, la cocaïne est présente et disponible dans la totalité des points de vente situés dans les quartiers du nord de la ville spécialisés dans la revente de résine et d'herbe de cannabis.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Le marché des drogues français est de plus en plus influencé par les trois départements d'outre-mer situés à proximité des zones de production de la cocaïne, notamment la Colombie.

Deux grands types de vecteurs alimentent la France métropolitaine depuis l'Amérique latine et les Antilles : le maritime et l'aérien.

Le vecteur maritime est de loin le premier. Près de 57 % des saisies de cocaïne réalisées en 2018 interviendraient sur ce vecteur avec un rôle majeur joué par les conteneurs, qui restent le mode de dissimulation privilégié des trafiquants (OCRTIS 2019a).

La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain via notamment la voie maritime. À cet égard, compte tenu de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs qui le relie aux

Antilles françaises et à l'Amérique latine, le port du Havre constitue une porte d'entrée importante de la cocaïne sur les marchés français et européen à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam, Anvers et dans une moindre mesure Hambourg. Cependant, au vu des saisies de cocaïne réalisées dans ces trois ports, Le Havre reste beaucoup moins touché que les ports hollandais et belges. Ainsi, en 2018, 2,5 tonnes de cocaïne y ont été interceptés contre 50 tonnes au port d'Anvers et 20 tonnes dans celui de Rotterdam (OCRTIS 2019a).

Le deuxième grand vecteur est l'aérien avec environ 19 % des saisies en 2018. Au cœur des routes aériennes, le rôle de la Guyane ne cesse de grandir. Le renforcement du contrôle des liaisons aériennes entre Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam est probablement la cause principale du rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement en cocaïne de la métropole. Du fait de dispositifs sécuritaires plus vulnérables, la Guyane constitue en effet, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international.

Néanmoins, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. En 2018, les services de police notent une collaboration croissante de ces réseaux avec le milieu criminel qui contrôle le marché de la cocaïne et du crack. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté de 70 % minimum) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kg) que celle acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir (Gandilhon and Weinberger 2016). Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). Néanmoins, le vecteur privilégié reste les « mules » transportant *in corpore*, à corps ou dans leurs bagages, de petites quantités de la substance.

Le trafic de l'héroïne en France est très atomisé et relativement diversifié. À côté des organisations criminelles turques, on y trouve des petites équipes originaires de la périphérie des métropoles qui s'alimentent aux Pays-Bas. À l'instar de ce qui se passe pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis quelques années, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région lyonnaise investis à la fois dans le marché de gros et de détail. Ceux-ci tendent à s'implanter dans d'autres régions comme l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

T1.1.4. Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014b).

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle croissant du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis.

En 2018, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élève en France métropolitaine à 31 000 euros (€) contre 34 000 € en 2016, soit une baisse de 9 %. Un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 6 000 € à 9 000 € le kg. En Guyane, le kilogramme de cocaïne se situe autour de 5 000 €.

En 2018, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 2 000 € le kg, 3 000 € pour l'herbe et 15 000 € pour l'héroïne (OCRTIS 2019a). Tous ces prix sont stables par rapport à 2016.

T1.1.5. Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Cannabis

En 2018, d'après l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 10 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7 € et 10 €. Celui de la résine de cannabis s'élève à 7 € (voir tableau en T2.1).

S'agissant des prix du cannabis collectés dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT, le prix du gramme d'herbe serait stable et tournerait autour de 10 € en 2017. Celui de la résine de cannabis, en revanche, est en baisse passant de 7 € en 2016 à 5 € en 2017 (Gérôme *et al.* 2018).

La teneur moyenne de la résine de cannabis saisie (données issues du fichier STUPS[®]) atteint son plus haut niveau jamais enregistré avec 26,34 %. Pour le dispositif SINTES de l'OFDT, la teneur moyenne des échantillons analysés (17) atteint 27 %. En revanche, depuis quelques années, le taux de THC de l'herbe tend à se stabiliser autour de 11 % (INPS 2019).

Cocaïne

D'après l'OCRTIS, le prix du gramme de chlorhydrate de cocaïne en 2018 s'élève à 70 €. Pour TREND, en 2017, il tourne autour de 80 € contre 85 € en 2016.

La teneur moyenne des saisies (marchés au détail, semi gros, gros) en 2018 était de 66,31 % avec un taux maximum de 93 % (INPS 2019). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 %) en 2017 était de 59 %. Ces données sont comparables à celles des échantillons (80 échantillons, 70 quantifications) envoyés à SINTES : 65,1 % à ceci près que ceux-ci constituent plutôt un reflet du marché de détail.

Héroïne

D'après l'OCRTIS, en 2018, le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 35 €. En 2017, les données TREND font état d'un prix moyen autour de 40 €.

La teneur moyenne des saisies d'héroïne en 2018, à savoir 16,47 %, est un peu supérieure à celle de 2017. C'est le plus fort taux enregistré depuis 8 ans (INPS 2019). Les collectes réalisées via le dispositif SINTES avaient une teneur moyenne de 13,5% (54 échantillons dont 40 quantifications) contre 16 % en 2017.

MDMA/ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2018, selon l'OCRTIS, le prix médian pour un comprimé d'ecstasy s'établit à 10 euros, ce prix de détail ne traduisant cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €. En 2017, d'après le dispositif TREND, le prix moyen d'un comprimé d'ecstasy s'élève à 10 €, tandis que celui du gramme de MDMA atteint près de 48 €, soit son niveau le plus bas depuis 2010.

On observe une très forte hausse des quantités de MDMA au sein des comprimés d'ecstasy collectés via le dispositif SINTES en 2018. Alors que la quantité totale de MDMA dans un comprimé était de 89 mg en moyenne en 2017, les échantillons collectés en 2018 contenaient en moyenne 185 mg de produit actif avec une teneur maximale à 275 mg (16 échantillons dont 13 quantifications). Pour les formes poudre ou cristaux, la teneur moyenne observée était quant à elle en baisse, passant de 78 % en 2017 à 64 % en 2018 (faible nombre d'échantillons : 7 dont 6 quantifications). Les données obtenues via les saisies par la police en 2018 donnent une teneur moyenne sans distinction de forme - donc difficile à interpréter – de 35,07 % (INPS 2019).

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2018, on dénombre 1 199 saisies ou contrôles¹ liés à 110 NPS différents² (contre 2 190 saisies et contrôles en 2017 pour 153 NPS). La famille des cathinones est la plus représentée (475 saisies portant sur 40 molécules), devant les arylcyclohexylamines (258 saisies sur 5 molécules) et principalement la kétamine (251 saisies), puis les cannabinoïdes de synthèse (148 portant sur 17 molécules différentes). Cette répartition par familles n'a pas évolué ces dernières années.

Le marché des NPS reste marqué par la présence des cathinones et des produits hallucinogènes issus de diverses familles. Sur les quatre dernières années, ce sont les cathinones et les cannabinoïdes qui ont été le plus saisis, la troisième place revenant à une autre famille de NPS, différente chaque année (indolalkylamines, phenethylamines, arylcyclohexylamines ou piperidines). La kétamine, la 3-MMC, la 4-MEC, l'éthylphénidate et la DMT sont constamment depuis 2014 parmi les 10 (voire parmi les 5) substances les plus saisies.

Par exemple, le quatuor de tête de 2018 est la kétamine (251 saisies), la 3-MMC (194), la 4-MEC (76) et l'éthylphénidate (74). En dehors de ce noyau dur, on constate qu'en 2017 et 2018, deux autres NPS se maintiennent parmi les 10 plus saisis (deux cannabinoïdes, le JWH-210, 114 saisies vs 53 saisies en 2018 et le 5F-MDMB-PINACA, 54 saisies vs 31). On note enfin l'apparition du 2C-B (46), du GHB (43) et de l'éphylone (26) parmi ce classement.

¹ Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

² Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA.

La particularité de 2018 est qu'en termes de quantité les pilules sont très présentes, notamment pour des molécules peu vues, ou peu vues sous cette forme. Ainsi, 9 393 pilules de M-Alpha, une molécule ancienne mais pratiquement inconnue sur le marché ont été saisies en deux fois. La 3-MMC a également été beaucoup saisie en pilule (735 pilules en 11 saisies), alors que sa forme usuelle est la poudre. On trouve ensuite deux molécules qui elles, sont le plus souvent saisies sous forme de pilule ; le 2-CB (1685) et la 4-FMA (108). En kilo, c'est étonnamment la 2-PEA, une molécule peu connue en France, qui avec la kétamine, représentent chacune 30% des saisies comparables. Autre élément détonnant, on trouve cette année le phénibut (32,815 kg) et la prégabaline (8,84 kg) parmi les NPS saisies en gros volume. Il est probable que ces saisies atypiques reflètent le transit international sur le territoire français.

En effet, bon nombre de ces saisies ont été réalisées sur du fret postal mais les lettres ou colis ne sont, pour la plupart, pas à destination de la France où ils ne font que transiter. Ainsi, le nombre de saisies n'est pas représentatif du marché français. Les saisies de khat sous sa forme végétale en sont un bon exemple. En 2018, il y a eu 439 saisies pour un poids total de 5 000 kg mais l'essentiel des colis interceptés étaient à destination des États-Unis ou du Royaume-Uni.

Bien que les opioïdes de synthèse soient quasi inexistantes en termes de quantité ou de saisie, plusieurs cas cliniques ont été mis en évidence entre 2015 et 2018 (Voir Chapitre « Conséquences sanitaires et réduction des risques », partie T1.1.2).

T1.2. Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

T1.2.1. Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2018, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est d'environ 161 300. En dehors de ces infractions pour usage (82 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause 18 200 personnes pour usage-revente et 15 400 pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

En 2017, selon le ministère de la Justice, les condamnations prononcées pour ILS en infraction principale (unique ou multiple) représentent 12 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit environ 67 500. Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (50 %), détention-acquisition (47 %), offre et cession (2,4 %), commerce-transport (0,6 %), import-export (61 cas), aide à l'usage par autrui (55 cas) et autres ILS (199 cas). Le recours aux peines d'emprisonnement est majoritaire dans la réponse donnée aux infractions de détention-acquisition (85 %) alors que celles d'usage sont sanctionnées principalement par des amendes (70 %). Le nombre de compositions pénales s'élèvent à 8 075.

T1.2.2. *Optional.* If possible summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que 8 % des délits de la sécurité routière, mais son volume a augmenté de moitié entre 2013 (32 244) et 2017 (49 135). À titre de comparaison, en 2017, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 45 % des délits de la sécurité routière. En 2016, environ 28 400 condamnations et compositions pénales pour conduite sous l'influence de stupéfiants ont été prononcées.

T1.3. Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1. Please comment on drug supply reduction activities within your country.

Please structure your response in terms of

- a) the key priorities of supply reduction
- b) areas of activity of supply reduction
- c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 (voir workbook Policy) (MILDECA 2018) comprend un axe fort relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la coordination des services qui luttent contre le trafic de drogues
- Diversifier les stratégies de lutte contre le trafic en renforçant notamment les capacités d'analyse criminelle des services de la police judiciaire
- Renforcer la coopération internationale
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et les sanctions patrimoniales des enquêtes judiciaires
- Développer la prévention notamment auprès des jeunes afin d'éviter l'entrée dans les trafics (Gandilhon 2016).

Concernant l'aspect opérationnel, compte tenu de la nature du marché des drogues en France, les services d'application de la loi sont focalisés sur le démantèlement des structures criminelles importatrices de résine de cannabis et de cocaïne. Une des principales priorités de la France est de couper les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles. Pour ce faire, elle participe à des structures internationales de coopération comme le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Center for Narcotics*) et le CECLAD-M (Centre de coordination pour la lutte anti-drogues en Méditerranée).

Dans la mer des Antilles, le gouvernement français a créé en 2004 l'antenne « Caraïbe » de l'OCRTIS, laquelle est installée à Fort-de-France. Il s'agit, comme son homologue métropolitain, d'une structure interministérielle, comprenant des représentants de la gendarmerie, de la Marine nationale, des douanes et de la police, ainsi que des officiers de liaison espagnols. L'antenne collabore aussi avec d'autres structures de lutte contre le trafic, notamment le JIATF-S (*Joint Inter-Agency Task Force South*), une entité interministérielle nord-américaine de lutte contre le trafic dont le champ d'activité couvre entre autres la mer des Antilles.

Compte tenu de la nature essentiellement maritime du trafic, la Marine nationale est le bras armé opérationnel majeur pour les opérations en haute mer. Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France, a pour sa part la mission de former les agents et d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre les trafics, notamment par des échanges de savoir-faire avec les autres pays des Caraïbes et

d'Amérique latine. Il rassemble des représentants des administrations publiques françaises impliquées dans la lutte contre les drogues (douane, gendarmerie et police, justice et santé).

En mars 2019, afin de faire face à la forte augmentation des trafics de cocaïne en provenance de la Guyane, les ministres de la justice, des outre-mer, de la santé, de l'intérieur ainsi que le directeur général des douanes ont signé un protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Ce protocole a pour objectif de renforcer et mieux coordonner les efforts des services de tous les ministères signataires, tant en métropole qu'en Guyane. Le protocole prévoit notamment la création en septembre 2019 d'une antenne OCRTIS à l'aéroport d'Orly, le renforcement des effectifs douaniers à l'aéroport d'Orly affectés au contrôle des passeurs en provenance de Guyane, le renforcement des effectifs de la brigade de recherches de gendarmerie à Saint-Laurent du Maroni, la création de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne permettant de doubler la prise en charge du nombre de mules *in corpore* et plus globalement, le renforcement et l'intensification du ciblage et des contrôles en Guyane et en métropole.

L'autre axe de la lutte contre le trafic de drogues est la saisie et la confiscation des avoirs criminels accumulés par les trafiquants et, à cette fin, la France, depuis 2010, s'est dotée d'une Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), une structure ayant pour mission d'aider les magistrats à lutter efficacement contre l'économie souterraine. Le montant du Fonds de concours, composé du produit des cessions de biens confisqués dans le cadre des procédures pénales d'affaires de stupéfiants, s'élève à 14,56 millions d'euros en 2018.

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

- T2.1. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:
- seizures (by weight bin if possible)
 - price (wholesale and retail if possible)
 - purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Ces dernières années, l'offre de drogues en France a été affectée par plusieurs phénomènes : la mise en place à partir de 2012 des zones de sécurité prioritaires (ZSP³), qui a entraîné une certaine forme de dissémination des trafics avec des modalités d'organisation différentes, et l'émergence du *deep web* avec une offre sans cesse croissante de produits sur Internet (voir T2.1). La vague d'attentats intervenus notamment à Paris à partir de 2015 et la plus forte présence des forces de l'ordre dans les lieux publics qu'elle a engendrée a favorisé le développement de « nouvelles » formes de trafics. Ainsi, depuis quelques années sont apparues dans la région parisienne des « centrales d'achat », appelées aussi « Cocaïne Call Center », qui pratiquent la livraison à domicile en utilisant les SMS et les messageries du type WhatsApp. En 2017 et 2018, il semble que ce phénomène se développe aussi dans d'autres grandes métropoles.

Cette évolution a conduit certains observateurs à parler d'une sorte « d'ubérisation » du trafic (EMCDDA 2018). Celle-ci se fonderait sur deux phénomènes : l'apparition de

³ Les ZSP recouvrent des territoires où les taux de délinquance et de criminalité sont élevés et où les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées.

nouveaux acteurs sur le marché des drogues et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il convient toutefois d'être prudent : Il semble en France que les groupes criminels à l'origine de la création des centrales d'achat ne sont en rien atypiques et relèvent plutôt des milieux qui sont au cœur des trafics depuis des décennies en France. Dans ce contexte, le recours indéniable aux NTIC ne suffit pas pour évoquer une « ubérisation » massive.

À propos de l'émergence d'Internet comme vecteur privilégié du trafic, les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douane) et les usagers eux-mêmes témoignent du recours croissant à cette modalité de trafic, quoiqu'il soit plus difficile d'observer un phénomène qui est confiné à la sphère privée. L'évolution des saisies douanières dans les colis de fret postal ou express montre dès 2013 que l'achat et la vente de stupéfiants existe sur Internet. Plus récemment, le démantèlement de plateformes de vente francophones ou internationales a aussi démontré la pérennisation de ce marché. En France, les opérations sur Internet sont menées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) en collaboration avec l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (l'OCLCTIC) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Cela ne concerne pas que les NPS, mais touche également des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, l'héroïne, voire la méthamphétamine (Cadet-Taïrou *et al.* 2015).

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en mutation avec une part de plus en plus importante de l'herbe dans les consommations des usagers (Gandilhon *et al.* 2019) et dans l'offre des réseaux criminels. En 2018, les saisies d'herbe de cannabis ont atteint un niveau historique avec près de 30 tonnes. L'herbe représente désormais près de 26 % des saisies totales de cannabis contre 6 % en 2012. Le marché français de l'herbe est de plus en plus impacté par la situation en Espagne, laquelle est en train de devenir un producteur majeur d'herbe de cannabis. Ainsi, près de 90 % de l'herbe saisie en France provient d'Espagne. Quand la destination est connue, une partie importante n'est pas destinée au marché français. D'autres pays européens sont ciblés par l'herbe espagnole (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). L'importance grandissante du marché de l'herbe en France est corroborée par l'ampleur des confiscations de plants, dont plus de 138 000 ont été saisis sur le territoire en 2018, un niveau très élevé.

Si une partie importante de ces saisies intervient dans les territoires d'outre-mer situés en Polynésie française, de grosses plantations sont démantelés en métropole, *en intérieur* dans le nord et *en extérieur* dans l'arrière-pays méditerranéen.

L'autre fait marquant est la hausse très forte des taux de THC de la résine et de l'herbe depuis 10 ans, laquelle s'explique par la culture, en Europe comme au Maroc, de variétés hybrides de cannabis (Afsahi and Chouvy 2015; Stambouli *et al.* 2016). Ce recours croissant aux hybrides explique probablement, compte tenu du prix des semences et des coûts de production plus élevés, le niveau des prix de détail de l'herbe en France, qui n'a jamais été aussi élevé (10 € contre 7,50-8 € en 2011). Cette augmentation du prix de l'herbe trouve aussi ses origines dans le fait qu'une fraction croissante des consommateurs privilégie des produits qu'ils perçoivent comme étant de « bonne qualité ».

Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années, est très dynamique. En 2018, les saisies de cocaïne, après le record absolu de 2017, ont atteint leur deuxième plus haut niveau jamais enregistré avec 16,3 tonnes. Les trois événements clés des dernières années sont la domination des réseaux de criminalité organisée qui importent de la résine de cannabis sur ce marché ; la prolifération des vecteurs qui expédient la cocaïne en France (colis postaux, « mules », porte-conteneurs, Internet, etc.) (voir T1.1.3) et la diversification des routes de la cocaïne avec le rôle croissant des Antilles françaises et de la Guyane française comme marché de

gros secondaire et source d'approvisionnement. Un acteur émergent en matière de trafic de cocaïne, outre les filières guyanaises, semble s'affirmer depuis deux ans : les filières albanaises, déjà très présentes dans certaines régions sur le marché de l'héroïne.

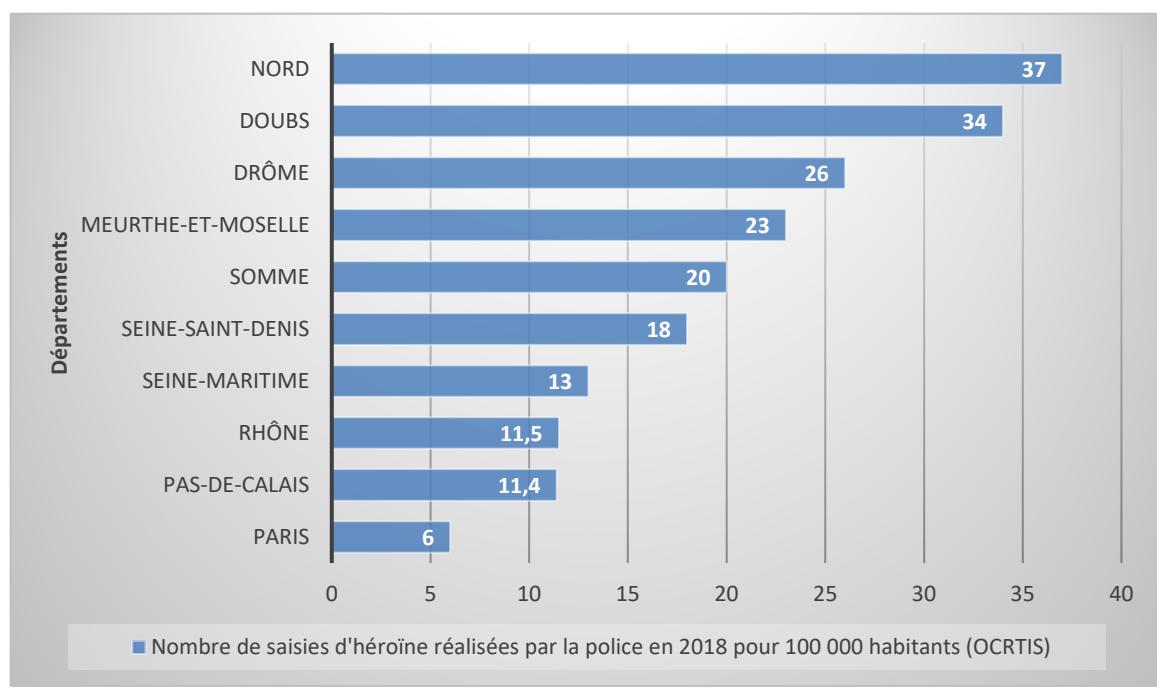
En 2018, les saisies de crack ont atteint avec plus de 20 kg un de leurs plus hauts niveaux. Le trafic de ce produit est localisé pour l'essentiel à Paris et dans la région parisienne. La fabrication du crack et sa revente sont assurés par des petites filières originaires du Sénégal et présentes sur ce marché depuis une trentaine d'années. Il semblerait que la hausse de la demande observée ces dernières années conduise à une organisation plus sophistiquée du trafic et à des connexions avec des filières importatrices de cocaïne en France. Le prix par gramme de chlorhydrate de cocaïne est globalement stable.

Héroïne

Le marché de l'héroïne, si l'on se réfère à la proportion des usagers dans l'année dans la population des 18-64 ans, est beaucoup plus restreint que celui de la cocaïne (0,2 % pour l'héroïne vs 1,6 % pour la cocaïne). Il est toutefois l'un des plus importants d'Europe occidentale.

En 2017, les records de production d'opium en Afghanistan avec 9 000 tonnes (UNODC 2018) et le démantèlement de huit laboratoires d'héroïne aux Pays-Bas (EMCDDA 2019), pays qui est la principale source d'approvisionnement du marché français, laissaient présager une poussée de l'offre en France. Celle-ci semble bien avoir eu lieu en 2018. Les saisies atteignent en effet leur deuxième niveau historique le plus élevé avec 1,1 tonne, tandis que la pureté du produit, mesurée par les échantillons analysés par l'INPS, est la plus élevée depuis 10 ans.

En matière de disponibilité, l'OCRTIS note une progression de la présence d'héroïne sur le territoire tout en soulignant les grandes disparités régionales en la matière. Ainsi, du fait de la proximité des Pays-Bas et de la Belgique, le nord (Nord-Pas-de-Calais, Somme) et l'est de la France (Doubs, Meurthe-et-Moselle) sont très affectés. Il semble en 2018 que la métropole lilloise ait connu une aggravation des phénomènes de trafic et qu'elle tende à devenir un pôle national de revente de l'héroïne en gros pour les filières françaises. Celles-ci, quand elles sont localisées dans le sud du pays, auraient tendance à délaisser l'Espagne pour privilégier le nord de la France.



Le dispositif TREND de l'OFDT, via son réseau de sites, signale l'apparition à Bordeaux et à Toulouse de points de vente d'héroïne, tandis que le site de Lyon confirme l'ancrage des réseaux albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Drôme, Rhône).

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l'espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés a fait un retour prononcé dans l'espace festif, qu'il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d'une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D). Bien qu'une légère augmentation du taux moyen de MDMA par comprimé soit constatée, c'est surtout la masse croissante des comprimés depuis 2013 (passée de 279 mg à 316 mg en 2015) qui entraîne de fait une hausse de la quantité de MDMA par comprimé (128 mg contre 83 mg en 2013).

En outre, l'offre s'est organisée grâce à des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. Le niveau élevé des saisies de comprimés d'ecstasy en 2017 (voir tableau 1) atteste bien du dynamisme de ce marché dont la forte demande maintient le prix du comprimé à un niveau élevé (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché hexagonal français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Le nombre d'identifications de nouvelles molécules se stabilise, alors qu'il était en constante augmentation entre 2008 et 2014 (avec un accroissement important à partir de 2011). Ainsi, 16 nouvelles molécules ont été identifiées en 2018 (contre 15 en 2017). Compte tenu du peu de recul en matière de suivi des flux de NPS, l'interprétation de ces données est actuellement délicate. Comme dans les autres pays européens, on constate cependant une identification plus fréquente des benzodiazépines et d'opioïdes de synthèse, ne correspondant pas à ceux mis sur le marché par l'industrie pharmaceutique.

Le marché se structure progressivement autour de molécules présentes depuis plusieurs années. On observe une continuité des tendances sur le marché de détail (petites quantités destinées au consommateur final), avec par exemple une prédominance des cathinones, à travers la 3-MMC et la 4-MEC (voir T1.1.5). Ces molécules sont particulièrement connues du fait de leur implication dans les pratiques de *chemsex*. On constate cependant une persistance d'autres molécules, comme l'éthylphénidate, qui bien qu'interdit en France, est à la fois présent dans les saisies et sur les forums de discussions en ligne.

À l'inverse, d'autres molécules qui, durant les deux dernières années, étaient très souvent observées ont perdu subitement en visibilité dans les saisies et contrôles, comme la 4-fluoroamphétamine (4-FA : 90 saisies en 2013, 89 en 2014 et 12 en 2015) et la méthoxétamine (MXE : 34 en 2013, 35 en 2014 et 13 en 2015). L'explication réside peut-être pour la 4-FA dans la modification de l'offre en ligne des principaux sites de vente basés aux Pays-Bas et ciblant le marché francophone et pour la MXE dans son classement au niveau européen.

Tableau 1 : Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2015 et 2018 et évolution 2017-2018 (en %)

Drogues saisies	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Cannabis : résine	60 790	52 735	67 359	85 400	+ 27
Cannabis : herbe	16 835	18 206	20 220	29 800	+ 47
Cannabis : pieds	153 895	126 389	137 074	138 561	+ 01
Héroïne	818	1 080	658	1 100	+ 67
Cocaïne	10 869	8 532	17 500	16 400	- 06
Crack	14	8,3	nd	20	nd
Amphétamines	385	274	238	208	- 12
Méthamphétamines	101	78	122	126	+ 03
Ecstasy (comprimés)	1 325 305	1 236 649	1 130 839	nd	nd
LSD (buvards)	4 478	9447	794	2 979	+ 375
Kétamine	16.4	126	277	249	- 10

Source : OSIRIS (OCRTIS)

nd: non disponible

Tableau 2 : Évolution des prix médians de détail depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OCRTIS**		
	2000	...	2016	2017	2015	2016	2017-2018
Héroïne	59		42,5	40	35	35	35
Cocaïne	84		85	80	65	65	70
Ecstasy (comprimés)	15		10	10	10	10	10
Résine de cannabis	nd		7	5,5	7	7	7
Herbe de cannabis	nd		10	10	10	9	10
Amphétamines	15		15	15	15	15	15
LSD (buvard)	8,5		10	10	10	10	10

Source : * Données ethnographiques TREND / ** Baromètre prix OCRTIS / nd : non disponible

T2.2. **Optional.** Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug market data that you consider important.

Les données TREND permettent d'établir que la revente de cannabinoïdes de synthèse, quand elle est observée, se déroule dans de petits cercles fermés au sein desquels les personnes recherchent spécifiquement ce type de produit. En dehors de ces rares cas, on assiste principalement à des tentatives locales de revente, qui ne semblent pas perdurer au-delà de quelques mois.

Une exception est toutefois à souligner, celle du département français de Mayotte situé dans l'Océan indien (Cadet-Taïrou and Gandilhon 2018). Depuis 2011, en effet, un

nouveau produit dénommé localement la « chimique » (mélange de cannabinoïdes de synthèse, de tabac et d'alcool) a fait une apparition sur le marché de rue et touche massivement des hommes jeunes et précaires. Dans un contexte où Mayotte était plutôt épargnée par les réseaux criminels traditionnels du fait d'un positionnement géographique à l'écart des grandes routes de trafic, Internet a permis de pallier cet isolement.

Les cannabinoïdes de synthèse sous forme e-liquide sont très visibles dans les échanges sur les forums (Cadet-Taïrou *et al.* 2015), (voir également le workbook « usage de drogues ») mais les autres sources de données (sanitaires, saisies et dispositif TREND) ne reflètent pas cette visibilité. Une hypothèse expliquant cette différence de visibilité est que ce sont les consommateurs ou les revendeurs qui mélagent eux-mêmes e-liquide et cannabinoïdes de synthèse. Les cannabinoïdes de synthèse seraient ainsi le plus souvent vus à l'état de poudre par les douanes lors de leur transit, mais non sous la forme d'e-liquide. Cette hypothèse est soutenue par le fait que les e-liquides « commerciaux », vendus comme CBD ou assimilés, avec un packaging dédié, ne sont pas décrits dans toutes les sources de remontées d'informations, sauf de rares cas isolés sur plusieurs années.

T2.3. Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data:

- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
- possession/use

Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

T2.4. *Optional.* Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.

Durant l'été 2018, la plateforme de vente du darknet francophone, *Black Hand*, qui n'était accessible que sur paiement lors de l'inscription, a été fermé par les services d'application de la loi. Présenté comme très active par la douane française à l'origine de son démantèlement, cette plateforme recensait plus de 3 000 membres. Elle ne concernait pas que les drogues mais couvrait aussi la revente d'armes à feu, de titres d'identités et de coordonnées bancaires. La gestionnaire du site ne présentait pas le profil attendu, n'ayant à priori pas d'historique de criminalité, âgée d'une trentaine d'année et mère de deux enfants. Au final, quatre personnes ont été déférées en justice. Cette plateforme était adossée à la nébuleuse francophone supportée principalement par la plate-forme *French Deep Web*. Sa fermeture a conduit à enquêter et mettre fin à d'autres sites qui dépendaient de cette même plateforme.

Ainsi en juin 2019, c'est la plateforme historique de darknet francophone, « French Deep Web-Market (FDW-M) », créée en 2012, qui a été démantelée par l'unité cyberdouane de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), en collaboration avec l'OCLCTIC et plusieurs directions inter-régionales de police judiciaire⁴.

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2018, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est passé de près de 142 300 à

⁴ Voir le [communiqué de presse n°719](#) du 17 juin 2019 du ministre Gérald DARMANIN.

161 300. L'usage de stupéfiants fait partie des délits particulièrement sensibles à l'intensité du travail policier, puisqu'il constitue une infraction « révélée » par l'action des services de police. Ces derniers peuvent donc avoir intérêt à cibler ces infractions d'usage, qui sont élucidées dès qu'elles sont constatées, permettant d'augmenter facilement le taux d'éluïcation (Obradovic 2015).

Concernant les NPS, les forums relaient le piratage d'au moins deux sites de vente internationaux relativement connus sur le web de surface entre 2017 et 2018. L'offensive est présentée comme l'initiative d'une personne isolée, qui a tenté de faire du chantage auprès des sites de ventes. L'un de ces sites reste encore en activité. Ce piratage a pu contraindre l'offre à devenir moins visible, pour se réfugier notamment vers les réseaux sociaux (Instagram notamment).

- T2.5. Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here. If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

- T3.1. Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

En 2018, comme pour les deux années précédentes, le phénomène marquant est l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité de la cocaïne. Ces constats du réseau TREND (Cadet-Taïrou *et al.* 2017) sont corroborés par les données issues des services d'application de la loi avec en 2018 des saisies record (deuxième niveau le plus élevé) et un niveau de pureté du produit circulant sur le marché de détail le plus élevé depuis le début des années 2000.

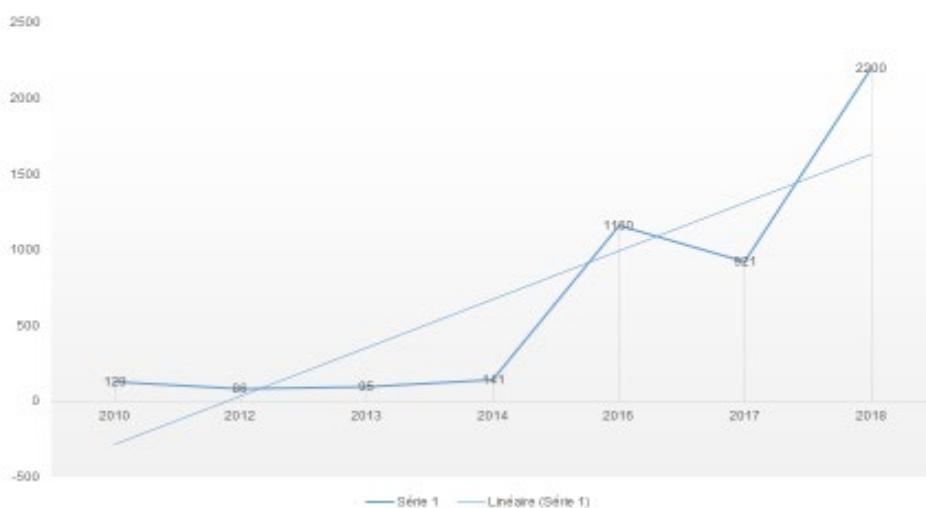
La France est clairement touchée, par l'intermédiaire de ses départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane), par la nette expansion de la production de cocaïne en Colombie (UNODC 2018).

Passeurs interpellés en Guyane (2010-2018) (OCRTIS)



En 2018, les trafics de « mules » en provenance de la Guyane se sont encore intensifiés. Le nombre de passeurs interpellés en Guyane comme en métropole a augmenté de 122 % passant de 608 à 1 349 (OCRTIS 2019b). Les quantités saisies s'élèvent à 2,2 tonnes contre 921 kg en 2017.

Saisies (kg) de cocaïne en provenance de Guyane (OCRTIS)



Les commanditaires de ce trafic sont de plusieurs sortes : les organisations criminelles surinamiennes qui souhaitent contourner les dispositifs de sécurité mis en place à l'aéroport de Paramaribo en passant désormais par Cayenne et des acteurs locaux utilisant leurs liens avec la diaspora guyanaise en métropole pour alimenter le marché des villes moyennes de la province française. Le phénomène nouveau en 2018 réside dans les liens que semblent tisser les filières guyanaises avec les réseaux métropolitains de la cocaïne, ceux-ci souhaitant s'approvisionner en gros à des prix inférieurs à ceux relevés au niveau européen.

T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

- T4.1. *Optional. Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.*

Deux rapports sur la situation en Guyane et sur le crack, réalisés respectivement en partenariat avec l'INHESJ et l'INSERM, devraient sortir à la fin de l'année 2019. Le premier, réalisé à partir de deux missions d'investigation sur place, fera un état des lieux des usages de drogues en Guyane et des trafics de cocaïne en prenant en compte les filières et leur organisation mais aussi le contexte régional (Colombie, Suriname, etc.). Le second s'intéresse aux profils des usagers de crack à Paris et dans la région parisienne, ainsi qu'aux filières de trafic (profils des dealers, organisation, etc.).

- T4.2. *Optional. Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.*

T5. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

- T5.1. Please list notable sources for the information provided above.

- Afsahi, K. and Chouvy, P.-A. (2015). Le haschich marocain, du kif aux hybrides. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (8).
- Ben Lakhdar, C., Lalam, N., Weinberger, D., Spilka, S. and Janssen, E. (2015). Estimation des marchés des drogues illicites en France : synthèse. Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), Paris. Available: https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=21396 [accessed 08/08/2019].
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2015). Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015) [Psychoactive substance use in France: recent trends (2014-2015)]. Tendances. OFDT (105).
- Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Martinez, M., Milhet, M. and Néfau, T. (2017). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017) [Psychoactive substances, users and markets: recent trends (2016-2017)]. Tendances. OFDT (121).
- Cadet-Taïrou, A. and Gandilhon, M. (2018). L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-d-etudes/rapports-detudes-ofdt-parus-en-2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/> [accessed 08/08/2019].
- EMCDDA (2018). Recent changes in Europe's cocaine market: results from an EMCDDA trendspotter study. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: http://www.emcdda.europa.eu/publications/rapid-communications/recent-changes-in-europe-s-cocaine-market_en [accessed 07/08/2019].

- EMCDDA (2019). Rapport européen sur les drogues 2019 : tendances et évolutions [European Drug Report 2019: Trends and developments]. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: <http://www.emcdda.europa.eu/edr2019> [accessed 07/08/2019].
- Europol (2017). How illegal drugs sustain organised crime in the EU. Available: <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/how-illegal-drugs-sustain-organised-crime-in-eu> [accessed 07/08/2019].
- Gandilhon, M. (2014a). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne. Note n°2014-9. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. (2014b). Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (7).
- Gandilhon, M. and Cadet-Taïrou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104).
- Gandilhon, M. (2016). Les jeunes dans les trafics de drogues illicites. In: Beck, F. (Ed.), Jeunes et addictions. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (9).
- Gandilhon, M., Spilka, S. and Masson, C. (2019). Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/thema/les-mutations-du-marche-du-cannabis-en-france-thema/> [accessed 07/08/2019].
- Gérome, C., Cadet-Taïrou, A., Gandilhon, M., Milhet, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2018). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018). Tendances. OFDT (129).
- INPS (2019). Bilan STUPS 2018. Institut national de police scientifique, Ecully.
- MILDECA (2018). Alcool, tabac, drogues, écrans : Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 [Alcohol, tobacco, drugs, screens: National plan for mobilisation against addictions 2018-2022]. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Paris. Available: <https://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/mobilisation-2018-2022> [accessed 19/06/2019].
- Obradovic, I. (2015). Trente ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants. Tendances. OFDT (103).
- OCRTIS (2019a). Prix et disponibilité des stupéfiants en France : tendances 2018. Note DEASRI. (04/2019 du 9 avril 2019).
- OCRTIS (2019b). Bilan relatif à la cocaine. Note DEASRI (07/2018 du 29/05/2019).
- OFDT (2019). Drogues, chiffres clés (8^e édition) [Drugs, Key Data 2019]. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/drogues-chiffres-cles/> [accessed 07/08/2019].
- Stambouli, H., El Bouri, A. and Bouayoun, T. (2016). Évolution de la teneur en Delta9-THC dans les saisies de résines de cannabis au Maroc de 2005 à 2014. Toxicologie Analytique et Clinique 28 (2) 146-152.
- UNODC (2018). World drug report 2018. United Nations Office on Drugs and Crime, New York. Available: <https://www.unodc.org/wdr2019> [accessed 08/08/2018].

UNODC (2019). *World drug report 2019*. United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
Available: <https://www.unodc.org/wdr2019> [accessed 08/08/2019].

Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épicentre du trafic régional et mondial de cocaïne. *Droques, enjeux internationaux*. OFDT (6).

Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.

En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-trafic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et l'Institut national de la police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services répressifs constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France. L'OCRTIS synthétise toutes les données sur la composition des substances illicites saisies et analysées par l'ensemble des services répressifs (douanes, police et gendarmerie) au cours de l'année sur tout le territoire national. Il reprend les résultats d'analyse des saisies sans tenir compte du volume, à l'exception de la cocaïne, dont les saisies aéroportuaires sont distinguées des saisies de rue. La substance psychoactive principale est dosée ; les autres substances, à part quelques cas, sont uniquement identifiées.

Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2. Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- une enquête périodique de l'OCRTIS, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- le réseau TREND, sur la base de questionnaires qualitatifs remplis par les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix au détail ainsi qu'une estimation du prix le plus bas, du plus cher et du prix courant sont demandés. En 2011, la collecte des prix s'est enrichie, à la demande de la MILDECA, d'un baromètre fondé sur un recueil semestriel (annuel depuis 2012) réalisé par 7 sites du dispositif TREND. Les substances illicites concernées sont le cannabis (herbe, résine), l'héroïne, la MDMA/ecstasy (comprimé, poudre, cristal) et la cocaïne, dont les prix sont recueillis dans l'espace urbain comme festif.

Base nationale STUPS[©]

Institut national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS[©] (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Casier judiciaire national

Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Les données issues du Casier judiciaire national permettent de décrire les infractions sanctionnées, les procédures de jugement, les diversités de réponses apportées par les juridictions (condamnations prononcées, mais aussi alternatives aux poursuites, compositions pénales, non-lieu, etc...), la nature et le quantum des peines, ainsi que le profil socio-démographique des condamnés depuis 1984 (année de l'automatisation du Casier). Le Casier judiciaire s'appuie sur une nomenclature détaillée, regroupant une trentaine de qualifications d'infractions agrégées en 7 classes distinctes des catégories policières (concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)) : usage, détention-acquisition, trafic, transport, offre et cession, aide à l'usage d'autrui, autres ILS. Depuis 2017, le système d'exploitation du Casier judiciaire national et de comptabilisation des données est en cours de révision dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques concernant les condamnations. Cette révision porte sur la détermination de l'infraction principale (un condamné peut faire l'objet de plusieurs condamnations), base sur laquelle les statistiques sont effectuées. Le ministère de la Justice propose une révision de leurs données depuis 1995 sur cette nouvelle base.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'usager sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau via des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- des outils qualitatifs de recueil continu en milieux urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.